DOSSIER DE PRESSE



Mercredi 16 mai 2012

SOMMAIRE

I. Communiqué de pressepage 1	
2. Présentation Manchex 2012	
B.Les dispositifs mis en œuvre	3
5. Lexiquepage 1	1
5. Les moyens engagés	2 3 3 4 4

1. COMMUNIQUE DE PRESSE

Exercice majeur de secours à naufragés au large de Dunkerque

La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et la préfecture du Nord organisent le **16 mai 2012** un exercice de secours à naufragés intitulé « MANCHEX 2012 » au large de Dunkerque.

Cet exercice de grande ampleur s'inscrit dans l'organisation définie par le dispositif ORSEC Maritime pour la partie maritime et par le plan ORSEC – Secours à de nombreuses victimes de la préfecture du Nord pour la partie terrestre.

Le système SINUS permettant le suivi des victimes dans le cadre du plan ORSEC sera utilisé par la préfecture du Nord à l'occasion de cet exercice. Développé par la préfecture de police de Paris où il est opérationnel depuis 2009, ce dispositif, qui sera prochainement déployé au niveau national, permet l'identification, le dénombrement et le suivi des victimes.

L'objectif général de cet exercice est d'appliquer une stratégie d'intervention face à un événement grave survenant en mer. Il implique tous les niveaux de l'organisation ORSEC, qu'il s'agisse des équipes de gestion de crise de la préfecture maritime et de la préfecture du Nord des centres opérationnels en charge de la gestion des interventions ou des équipes déployées sur le terrain.

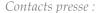
Cet exercice permet de tester et de valider les procédures de communication et d'interface établies conjointement entre les préfectures et d'entrainer les services qui doivent coopérer ensemble sous l'autorité du préfet maritime en mer et du préfet de département à terre.

Le scénario n'est pas dévoilé aux participants, il évoluera en fonction des réactions des participants et des décisions prises.

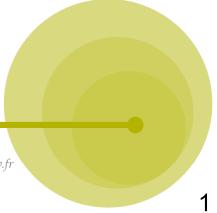
Scénario de départ de l'exercice :

Lors d'une traversée entre Dunkerque et Douvres à bord d'un navire à passagers (simulé par le RIAS Abeille Liberté affrété par la marine nationale) un incendie se déclare au pont inférieur (dans le garage). L'incendie se propage rapidement aux locaux vie, faisant de nombreux blessés et intoxiqués. Le dispositif ORSEC Maritime est mis en œuvre dès réception de l'alerte au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Gris-Nez.

De nombreux moyens d'intervention en mer et à terre seront mobilisés. Une cinquantaine d'élèves des écoles d'infirmiers de Calais et de Dunkerque représenteront les passagers et l'équipage du ferry.



Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Lieutenant de vaisseuu Christeile Fluar 02.33.92.61.65 – 06.07.17.72.11 communication@premar-manche.gouv.fr
Préfecture du Nord, Astrid Tombeux 03.20.30.52.50 - 06.80.37.95.74 astrid.tombeux@nord.gouv.fr



2. Presentation « manchex 2012 »



GÉNÉRALITÉS

La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et la préfecture du Nord organisent le 16 mai un exercice de secours à naufragés intitulé "MANCHEX 2012" au large de Dunkerque. Il est organisé en collaboration étroite avec le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de Gris-Nez. Une cinquantaine d'élèves des écoles d'infirmiers de Calais et de Dunkerque représenteront les passagers et l'équipage du ferry.

Cet exercice s'inscrit dans l'organisation définie par le dispositif ORSEC Maritime pour la partie maritime et par le plan ORSEC – Secours à de nombreuses victimes de la préfecture du Nord pour la partie terrestre.

Il implique tous les niveaux de l'organisation ORSEC, qu'il s'agisse des équipes de gestion de crise des préfectures, des centres opérationnels en charge de la gestion de l'intervention ou des équipes déployées en mer comme à terre.

Afin d'amener plus de cohérence avec la réalité, le scenario n'est pas dévoilé aux principaux participants.



LE SCÉNARIO

Lors d'une traversée entre Dunkerque et Douvres à bord d'un navire à passagers (simulé par le RIAS Abeille Liberté affrété par la marine nationale), un incendie se déclare dans le garage à véhicules. L'incendie se propage rapidement aux locaux vie, occasionnant de nombreux blessés et intoxiqués.

Le dispositif ORSEC Maritime est mis en œuvre dès réception de l'alerte au CROSS Gris-Nez.



LES OBJECTIFS: phase maritime

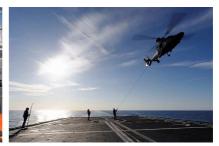
L'objectif d'un tel exercice est de décider rapidement, après un accident survenu en mer, d'une stratégie d'intervention et d'organisation des secours. En s'appuyant sur le dispositif ORSEC Maritime, les différentes équipes doivent mettre en œuvre une politique de gestion et d'intervention en lien avec leurs homologues terrestres (COD et CODIS).

Cette gestion doit se faire en fonction de l'évolution de la crise. Il peut s'agir de la prise en compte des blessés sur le navire, de définir un mode de prise en charge des naufragés et d'un point de débarquement ou encore du traitement de la problématique "information des familles"...

Ces objectifs sont déclinés en critères d'évaluation qui seront analysés par la direction d'exercice, en relation avec l'observateur ORSEC désigné et en fonction des réactions des équipes concernées.







LES OBJECTIFS: phase terrestre

Cette année, la préfecture du Nord s'est associée à l'exercice Manchex organisé chaque année par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, afin de préparer l'accroissement des liaisons transmanche attendu à l'occasion des jeux olympiques de Londres à l'été 2012

Cette phase terrestre poursuit plusieurs objectifs :

- coordonner la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, la préfecture du Nord et les différents services de secours à personnes ;
 - mettre en œuvre le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes ;
 - déployer un nouvel outil : le système SINUS.



LES PARTICIPANTS

- le personnel de la préfecture maritime armant l'EGC
- le personnel de la préfecture de département du Nord armant le COD 59
- le personnel de la préfecture de département de zone de défense Nord armant le COZ
- le personnel du CROSS Gris-Nez
- le personnel du CSN Dunkerque
- le personnel des unités SAR déployées (SNSM Dunkerque, Calais, Gravelines, hélicoptère Dauphin de la marine nationale basé au Touquet, DRAGON 62 et 76)
- le personnel armant la cellule interface du CROSS
- le personnel armant une EEI
- le personnel du SCMM du Havre et médecin de liaison
- le personnel du SMUR maritime de Boulogne-sur-Mer et le Havre
- le personnel du grand port maritime de Dunkerque
- le personnel du SDIS 59 participant au PMA/point de débarquement des naufragés
- plastron: Instituts de Formation aux soins Infirmiers (IFSI) de Calais et Dunkerque
- CoFGC
- le SGMER
- le personnel du SAMU
- le personnel de la DDSP
- le personnel de l'ARS
- le personnel de la DDTM
- le personnel de l'IML
- le personnel de l'EMIZ

LE SIRACEDPC

Le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile de la préfecture du Nord est composé d'une vingtaine d'agents.

Il assure la prévention des risques courants menaçant les personnes et les biens (risques naturels et manifestations de grande ampleur), la gestion des établissements recevant du public, la planification en matière de sécurité et de défense civiles, l'information et la sensibilisation à la culture de sécurité civile et la coordination de la réponse lorsque survient une crise.



LE SDIS



Le service départemental d'incendie et de secours constitue le service pivot de la sécurité civile, en charge d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement en situation d'urgence.

Les sapeurs-pompiers mènent des actions de lutte et de secours dans le cadre d'accidents, sinistres et catastrophes. Ils sont chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens publics et privés mobilisés sur les opérations de secours et placés sous l'autorité des maires et du préfet de département.



LE SAMU



Le SAMU régional de Lille assure une écoute médicale spécialisée 24 heures sur 24.

Dans le cadre de son statut de référent zonal, le SAMU de Lille est organisé pour faire face aux évènements de catastrophe, en dédiant des équipes supplémentaires en cas de crise et en assurant la formation (exercices de simulation).

Il dispose de moyens lourds de réanimation immédiatement mobilisables pour faire face à toute situation d'urgence médicale collective. Il assure ainsi la coordination médicale des évènements médicaux majeurs.

3. Les dispositifs mis en œuvre

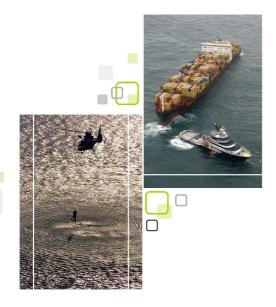


• Qu'est-ce que le dispositif ORSEC Maritime ?

Adopté en avril 2010, le dispositif Orsec Maritime de la Manche et de la mer du Nord trouve ses origines dans la loi de modernisation de la sécurité de 2004 qui a entrainé une large refonte des systèmes de gestion de crise en France, tant en mer qu'à terre. Cette organisation modulable et flexible des services de l'État en mer a été élaborée afin de faire face à un évènement en mer, quelle que soit son ampleur ou sa nature.



Le dispositif ORSEC apporte une cohérence accrue à l'action de l'État en mer. Sans remettre en cause les méthodes d'action préexistantes, il permet d'adopter une méthode de gestion de crise commune à tous les événements. Pour un évènement de mer, le Directeur des opérations de secours (DOS mer) sera le préfet maritime. Dès lors que la terre est affectée, le Directeur des opérations de secours à terre (DOS terre) sera le préfet de département. Le dispositif Orsec permet donc d'améliorer l'interface mer-terre indispensable dans la plupart des événements maritimes, quelles que soient leurs natures.



Le dispositif ORSEC Maritime comporte plusieurs volets pouvant couvrir l'ensemble des aspects d'un même évènement de mer :

- recherche et sauvetage [SAR]
- antipollution hydrocarbure ou chimique [POLMAR]
- assistance à navire en difficulté
 [ANED]
 - circulation perturbée [CIRC]
 - rejet nucléaire accidentel [NUCMAR]





Tous les ans, deux exercices majeurs sont organisés : un exercice de sauvetage à naufragés et un exercice de lutte antipollution/assistance à navire en difficulté. Ainsi, l'ensemble des administrations et des services qui concourent à l'action de l'État en mer sont régulièrement entraînés à faire face à ces types de situations. Ce dispositif assure une veille permanente et peut évoluer en fonction de l'ampleur et de la gravité de l'événement rencontré.

Les trois niveaux de gravité définis par le dispositif sont :

- Niveau 1: coordination simple des unités engagées.
- Niveau 2: activation de l'équipe de gestion (EGI) d'intervention CROSS ou au COM - incident maîtrisable nécessitant coordination renforcée l'évènement.
- Niveau 3: activation de l'équipe de gestion de crise auprès du préfet maritime (EGC) – l'évènement dépasse le cadre de l'intervention en mer.

• Qu'est-ce que le dispositif ORSEC Secours à de nombreuses victimes ?

Le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes est l'outil central du nouveau plan ORSEC départemental approuvé par le préfet en juin 2009.

C'est un dispositif complet et polyvalent de prise en compte des victimes en grand nombre. Il a vocation à s'appliquer quelque soit le risque qui survient : accident industriel, inondation, accident de la route... et centralise les procédures qui étaient auparavant dispersées dans de nombreux plans d'urgence.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer dès que le nombre de victimes est suffisamment significatif (10 environ) et que le préfet prend la direction des opérations de secours, du fait de l'ampleur de l'évènement et des moyens nécessaires pour y faire face.





Concrètement, le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes organise le travail des sapeurspompiers, du SAMU, des forces de l'ordre et de l'institut de médecine légale afin de conduire les actions suivantes:

- ramassage des victimes sur les lieux du sinistre
- tri des victimes selon le degré d'urgence
- organisation du poste médical avancé (PMA)
- identification des victimes qui ne peuvent décliner leur identité
- évacuation des victimes vers une structure hospitalière ou un lieu d'hébergement
- établissement de la liste des victimes en collaboration avec le procureur
- information du public à l'aide d'une cellule téléphonique dédiée.

Le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes fonctionne avec d'autres dispositions du plan ORSEC 59, et notamment avec les outils d'anticipation suivants :

- ORSEC organisation du commandement
- ORSEC gestion des décès massifs
- ORSEC mise à l'abri, évacuation et hébergement.



• Qu'est-ce que le système SINUS ?

Développé par la préfecture de police de Paris, SINUS (Système d'information numérique et standardisé) est un système performant qui permet un suivi des victimes (dénombrement, identification et suivi des victimes dès le lieu d'accident) dans le cadre du dispositif ORSEC.

Il est en cours de déploiement à la préfecture du Nord, qui l'a déjà utilisé dans un exercice le 11 avril 2012 et souhaite le rendre opérationnel en juin 2012.

Le système SINUS comprend :

- une application de terrain
- une application hébergée sur les serveurs du ministère de l'intérieur à Lognes
- une application dédiée à la cellule d'information du public en préfecture : le CIP (centre d'information du public)

Chaque victime reçoit un identifiant unique matérialisé sur un bracelet très résistant doté d'un code barre et d'une fiche médicale de l'avant (FMA).



Elle est suivie du lieu de sinistre jusqu'à l'hôpital, grâce à un module de saisie sur le terrain, dit « ARCSINUS » (application de recueil et de coordination du SINUS) basé sur l'utilisation de micro ordinateurs portables et de douchettes de lecture des codes barre. ARCSINUS permet la saisie et le transfert des données initiales (l'émission et la réception des données étant assurées par clé 3G ou clé USB).

Enfin, une base données installée sur le site web sécurisé au centre de traitement de l'information du ministère de l'intérieur reçoit en temps réel les informations concernant les victimes qui proviennent à la fois d'ARCSINUS, des services enquêteurs et des services d'admission des hôpitaux.

Le système SINUS permet ainsi de faire des bilans en temps réel par catégorie de victime (gravité, nationalité...), de renseigner les proches et de faciliter l'enquête judiciaire et l'aide aux victimes.



5. LEXIQUE

ARS: agence régionale de santé CMA: centre médical des armées

COD: centre opérationnel départemental de la préfecture

CODIS: centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

CoFGC: centre opérationnel de la fonction gardes côtes

COM: centre opérationnel maritime (Marine)

COZ : centre opérationnel de zone

CROSS: centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

CSN: centre de sécurité des navires

DDSP: direction départementale de la sécurité publique DDTM: direction départementale des territoires et de la mer

EGC: équipe de gestion de crise

EGI: équipe de gestion d'intervention EMIZ: état-major interministériel de zone

IML: institut de médecine légale

ORSEC: organisation de la réponse de sécurité civile **OSC:** on scene commander (commandement sur zone)

PMA: poste médical avancé

SAMU: service d'aide médicale urgente

SAR: search and rescue (recherche et sauvetage) **SCMM**: SAMU de coordination médicale maritime SDIS: service départemental d'incendie et de secours SINUS: système d'information numérique standardisé

SIRACEDPC: service interministériel régional des affaires civiles et économiques de

défense et de protection civile

SMUR: service mobile d'urgence et de réanimation SNSM: société nationale de sauvetage en mer





PRÉFET DU NORD



4. LES MOYENS ENGAGÉS



LE RIAS « ABEILLE LIBERTE »



Basé à Cherbourg, le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage « Abeille Liberté », affrété par la marine nationale, dépend pour emploi du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. Capable d'appareiller en 40 minutes, il assure toute l'année la sécurité au large du Cotentin. En plus de ses capacités de remorquage, le RIAS Abeille Liberté peut naviguer en zone chimique ou explosive. Il est armé d'une unité de détection de gaz, d'un traitement anti-déflagrant, d'un rideau d'eau extérieur et confinement passerelle (12 personnes pendant 30 mn).

Dans le cadre de cet exercice, l'Abeille Liberté simulera le navire à passagers en détresse.



LE PSP « FLAMANT »

Le Flamant est un Patrouilleur de service public de la marine nationale mis sur cale le 16 mars 1994 au chantier constructions mécaniques de Normandie Cherbourg. Basé à Cherbourg, il est entré en service le 18 décembre 1997.



Missions du PSP Flamant:

Surveillance des pêches : veiller à l'application des réglementations en matière de pêches dans la zone économique exclusive (ZEE) française qui s'étend jusqu'à 200 nautiques (360km) des côtes.

Surveillance du trafic maritime : chaque jour des centaines de navires de commerce transitent en Manche et mer du Nord. La surveillance du trafic maritime permet d'éviter les accidents mais aussi la détection des trafics illicites et participe à la lutte anti-terroriste.

Lutte contre les pollutions : le Flamant peut mettre en œuvre des moyens de lutte contre les pollutions : rampe d'épandage de produits dispersants, système de pompage d'hydrocarbures.

Sauvetage en mer : comme tous les autres moyens de l'action de l'État en mer, le PSP Flamant participe aux missions de sauvetage en mer.



Prélecture maritime

VEDETTES SNSM de Calais, Dunkerque et Gravelines





Les embarcations de sauvetage sont disponibles toute l'année, 24h sur 24, quelque soit la météo. Ils appareillent dans les 15 minutes qui suivent l'alerte déclenchée par le Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage.

La Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM) est une association reconnue d'utilité publique. Sa mission est le sauvetage des personnes en détresse en mer. Pour cela, la SNSM dispose de bateaux spécialement conçus pour le sauvetage dont :

- les canots tous-temps (vitesse de plus de 18 nœuds).
- les vedettes de 1ère classe (vitesse de plus de 20 nœuds).
- les vedettes diverses (vitesse de 15 à 24 nœuds).
- canots pneumatiques.

LE VCSM « SCARPE »

La vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) Scarpe intervient pour des missions très variées dont : les accidents en mer, lutte contre l'immigration, contre l'atteinte à l'environnement, contre le trafic de stupéfiants ou encore contre les troubles à l'ordre public.



L'HÉLICOPTÈRE « SEA KING »



L'hélicoptère Sea king de l'armée de l'air belge est basé à Coxyde. Les hélicoptères de ce type remplissent leurs missions search and rescue en concertation avec d'autres pays en mer du Nord.



LES HÉLICOPTÈRES « DRAGON » 76 et 62





Disponibles 24h sur 24, 365 jours par an, les hélicoptères de la sécurité civile « Dragon » assurent prioritairement les missions terrestres suivantes :

- évacuation de personnes en détresse
- transport d'équipes de secours et de matériel spécialisé
- recherche, surveillance et coordination des secours

Les hélicoptères de la sécurité civile sont en mesure de décoller dans les 30 minutes suivant l'appel du CROSS lorsque l'équipage est en alerte sur la base. Dans le cas où l'équipage est d'astreinte, c'est-à-dire en dehors de la base, le délais est prolongé jusqu'à 1 heure.

L'HÉLICOPTÈRE Dauphin du Touquet

Les hélicoptères Dauphin de la marine nationale sont des hélicoptères spécialisés pour toutes les missions en mer. Ils assurent l'alerte 24h/24 tout au long de l'année.

Les Dauphin de service public sont répartis sur 5 sites (Le Touquet, Cherbourg, Tahiti, La Rochelle et Hyères) ce qui leur permet d'assurer les missions de l'Action de l'État en Mer (AEM) suivantes :

- la recherche et le sauvetage en mer (SECMAR)
- l'assistance aux navires
- la surveillance des pêches.
- la surveillance de la navigation commerciale (immigration clandestine, trafics illicites, rejets d'hydrocarbure...)





LE CROSS GRIS-NEZ





Le CROSS Gris-Nez est le correspondant français auprès des centres de recherche et de sauvetage étrangers. Il centralise et traite les alertes émises par les navires français naviguant sur toutes les mers du monde. Il coopère avec les MRCC (Maritime rescue coordination center), homologues dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer.

Le CROSS coordonne, sous la responsabilité du préfet maritime, dans sa zone d'action respective l'ensemble des moyens maritimes, aériens et terrestres publics ou privés nécessaires à la réalisation des opérations de sauvetage. Les missions du CROSS Gris-Nez sont :

- la recherche et le sauvetage en mer
- la surveillance de la navigation maritime
- la surveillance des pollutions
- la diffusion des renseignements de sécurité maritime
- la veille des alertes de sûreté maritime



CONTACTS PRESSE

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord Lieutenant de vaisseau Haar

Tél: 02.33.92.61.65 Port: 06.07.17.72.11 Site: www.premar-manche.gouv.fr

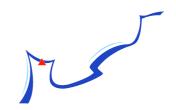
Courriel: communication@premar-manche.gouv.fr

Préfecture du Nord Astrid Tombeux

Tél: 03.20.30.52.50 Port: 06.80.37.95.74 Courriel: astrid.tombeux@nord.gouv.fr



PRÉFET DU NORD Internet : www.nord.gouv.fr



Internet: www.premar-manche.gouv.fr